

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, Maire.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

PRÉSENTS : MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaél BROGARD, Laurent LE MEZO, Jean-Michel HUET, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD, Stéphane ROUAULT

EXCUSÉS :

Madame Aurélie REJAULT donne procuration à Monsieur Gwénaél BROGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell VINCENT

Objet : Révision du tableau des effectifs avec vacances d'emplois et création d'emplois

Madame la Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il est rappelé que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu des besoins de la collectivité, il convient de modifier le tableau des effectifs comme ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Filière administrative				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Cadre d'emploi des adjoints administratifs				
Agent d'accueil, urbanisme	Accueil	35h	Non	Fonctionnaire
Secrétaire générale	Secrétariat général	35h	Non	Suppression
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux				
Secrétaire générale	Secrétariat général	35h	Oui	
Filière technique				
Cadre d'emploi des adjoints technique principal				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Voirie, espaces verts, bâtiments	35h	Non	Fonctionnaire
Cadre d'emplois des adjoints technique				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Adjoint technique territorial	Voirie et espaces verts	35h	Oui	
Adjoint technique territorial	Bâtiment et espaces vert	35h	Oui	
Filière Culturelle				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Adjoint territorial du Patrimoine	Culturel	35/35	Oui	

Après avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 13

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

majorité absolue : 8

POUR : 15

Contre : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- **De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.**
- **D'ouvrir l'ensemble des postes vacants aux contractuels**
- **De créer un poste d'adjoint territorial du Patrimoine dont le temps de travail est de 35/35^{ème} ;**
- **Autorise le maire à déclarer les vacances de poste et à réaliser les démarches nécessaires au recrutement d'agents**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme

La Maire,

Mme Thérèse MAINGUY

